

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/L/794  
30 octobre 2006

(06-5206)

---

## RAPPORT (2006) SUR LES ACTIVITÉS DU COMITÉ DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

1. Le présent rapport est distribué par le Président du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires, qui le présente sous sa propre responsabilité. Il contient un résumé des activités et décisions du Comité au 26 octobre 2006.
2. Le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (le "Comité SPS") a tenu quatre réunions ordinaires en 2006: une réunion commencée le 24 octobre 2005 s'est terminée les 1<sup>er</sup> et 2 février; les autres réunions ont eu lieu les 29 et 30 mars; les 27 et 28 juin; et les 11 et 13 octobre.<sup>1</sup> À la réunion de mars, M. Juan Antonio Dorantes (Mexique) a été nommé Président pour la période 2006/07.
3. Le Comité a commencé à examiner les questions découlant du deuxième examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS à sa réunion de février. Aux réunions de mars, de juin et d'octobre, il a poursuivi l'examen de communications présentées par les Membres lors de ses réunions informelles et ordinaires.<sup>2</sup> Le Comité devrait déterminer quels travaux supplémentaires pourraient être appropriés concernant ces questions.
4. En 2006, le Comité a également poursuivi son examen de la mise en œuvre de l'Accord SPS et des préoccupations des pays en développement. Les propositions renvoyées au Comité SPS par le Conseil général figuraient à l'ordre du jour de chacune de ses réunions. Bien qu'il y ait eu des discussions de fond portant sur certaines révisions suggérées informellement aux réunions de février, de mars et d'octobre par le Groupe africain, le Comité n'a pu parvenir à aucune décision sur les propositions telles qu'elles avaient été présentées.<sup>3</sup> Toutefois, en vue de donner effet au mandat de Doha pour le développement, plusieurs Membres ont suggéré des approches qui permettraient de faire progresser les travaux du Comité relatifs aux propositions telles qu'elles ont été identifiées par les Membres, y compris celle de préciser les préoccupations sous-tendant les propositions. À sa réunion de février, le Comité est convenu de prolonger la procédure visant à améliorer la transparence du traitement spécial et différencié adoptée en octobre 2004<sup>4</sup> et a invité les Membres à lui faire part de leurs expériences dans le cadre de cette procédure. En juin, les États-Unis ont présenté un document contenant une compilation d'idées liées à l'assistance technique et au traitement spécial et différencié<sup>5</sup>,

---

<sup>1</sup> Le rapport de la réunion de février est reproduit dans le document G/SPS/R/39, celui de la réunion de mars dans le document G/SPS/R/40 et son corrigendum et celui de la réunion de juin dans le document G/SPS/R/42; le rapport de la réunion d'octobre sera distribué sous la cote G/SPS/R/43.

<sup>2</sup> G/SPS/GEN/722.

<sup>3</sup> G/SPS/41.

<sup>4</sup> G/SPS/33 et G/SPS/33/Add.1.

<sup>5</sup> G/SPS/W/198.

qui tient compte des renseignements fournis par les pays en développement Membres lors de l'Atelier sur la mise en œuvre de l'Accord qui s'était tenu le 31 mars 2006.<sup>6</sup> Le Comité est convenu que la question du traitement spécial et différencié resterait inscrite à titre permanent à l'ordre du jour.

5. À ses réunions ordinaires, le Comité SPS a examiné un large éventail de problèmes commerciaux spécifiques, dont beaucoup avaient trait à des notifications particulières. Parmi les questions débattues, figuraient, entre autres choses, les restrictions commerciales relatives aux procédures administratives générales dans le domaine SPS; les problèmes liés à la teneur maximale en résidus de pesticides dans plusieurs produits; les mesures prises pour faire face à la grippe aviaire, à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), à la fièvre aphteuse et à la maladie de Newcastle; ainsi que divers problèmes liés à la préservation des végétaux, y compris les restrictions à l'importation de longicornes dans les produits de l'artisanat du bois, les niveaux de tolérance en ce qui concerne la quantité de sol sur les tubercules de pommes de terre, et les restrictions à l'importation de champignons Enoki. Le Comité a également examiné un certain nombre de questions relatives à l'absence de reconnaissance du statut de zone exempte de maladies animales ou de parasites des végétaux et à la mise en œuvre de la norme phytosanitaire internationale applicable aux matériaux d'emballage en bois. En 2006, de nouveaux problèmes commerciaux spécifiques ont été soulevés, et cinq ont été déclarés résolus.<sup>7</sup> Les problèmes commerciaux spécifiques soulevés au Comité en 2006 seront résumés dans la septième version révisée du document G/SPS/GEN/204.

6. Conformément aux dispositions de l'Accord SPS relatives à la transparence, 997 notifications (y compris des addenda, des corrigenda et des révisions) ont été présentées au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2006, ce qui porte à presque 7 196 le nombre total de notifications SPS présentées depuis l'entrée en vigueur de l'Accord. Par le biais du mécanisme approuvé par le Comité à sa réunion de mars 2004, l'existence de deux traductions non officielles de documents notifiés a été signalée au cours de cette même période.<sup>8</sup>

7. La question du fonctionnement des dispositions de l'Accord relatives à la transparence était encore inscrite à titre permanent à l'ordre du jour des réunions ordinaires de 2006. Le Comité a également poursuivi l'examen des moyens de fournir une assistance technique ciblée aux pays en développement Membres qui ne se conformaient toujours pas aux dispositions de l'Accord relatives à la transparence. Le Secrétariat a fait rapport sur l'état d'avancement du système de gestion des renseignements (SPS-IMS) conçu pour améliorer la gestion et l'analyse de la documentation reçue. La première phase était en cours d'essai et la deuxième phase commencerait dès que la première serait pleinement opérationnelle.

8. Aux réunions ordinaires et informelles de 2006, le Comité a examiné de nombreuses propositions concernant la mise en œuvre de l'article 6, y compris la reconnaissance de régions par les organismes internationaux de normalisation et par les Membres. De nombreux Membres ont fourni des renseignements quant à l'obtention du statut de zones exemptes de parasites ou de maladies et un certain nombre d'entre eux ont proposé que le Comité élabore des lignes directrices en matière de procédure afin de faciliter la reconnaissance des zones exemptes de parasites ou de maladies, favorisant la prévisibilité et la transparence.<sup>9</sup> D'autres Membres étaient d'avis que les organismes

---

<sup>6</sup> G/SPS/R/41.

<sup>7</sup> Points n° 60, 102, 164 et 194 dans le document G/SPS/GEN/204/Rev.6 et son Addendum 1 et n° 94 dans le document G/SPS/GEN/204/Rev.5 et son Addendum 1.

<sup>8</sup> G/SPS/N/BOL/16/Suppl.1 et G/SPS/N/COL/118/Suppl.1.

<sup>9</sup> G/SPS/GEN/636/Rev.1.

internationaux de normalisation compétents étaient les mieux placés pour élaborer des lignes directrices en matière de régionalisation. Plusieurs problèmes commerciaux liés à l'absence de reconnaissance des zones exemptes de parasites ou de maladies ont également été soulevés. Lors de ses discussions, le Comité a tiré profit des contributions de l'OIE et de la CIPV.<sup>10</sup> Il est convenu de poursuivre les travaux sur cette question.

9. Le huitième rapport annuel sur la procédure pour la surveillance du processus d'harmonisation internationale a été adopté par le Comité à sa réunion de juin.<sup>11</sup> Le Comité a réexaminé le fonctionnement de la procédure provisoire et est convenu de prolonger la procédure pour une période indéterminée, mais de réexaminer son fonctionnement tous les quatre ans dans le cadre de l'examen périodique du fonctionnement de l'Accord SPS.<sup>12</sup>

10. Le Secrétariat, les Membres et les organisations ayant le statut d'observateur ont communiqué des renseignements concernant leurs activités d'assistance technique à chacune des réunions du Comité SPS. Au moment de la réunion de juin du Comité, 34 Membres avaient fait parvenir des réponses au questionnaire au sujet de leurs besoins en matière d'assistance technique.<sup>13</sup> À la réunion d'octobre, le Secrétariat a établi un résumé des renseignements reçus à ce jour par le Secrétariat de l'OMC, les Membres et les autres organisations internationales sur l'assistance technique liée aux mesures SPS.<sup>14</sup> Le Secrétariat a par ailleurs fait régulièrement rapport sur les projets et dons pour l'élaboration de projets financés par le Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce (MENDC), et a fourni des détails concernant ses propres activités de formation et d'assistance technique liées aux mesures SPS.<sup>15</sup>

11. À la réunion d'octobre 2006, le Comité a procédé à un examen transitoire au titre de la section 18 du Protocole d'accession de la République populaire de Chine. Des questions ont été présentées par les États-Unis et les Communautés européennes avant la réunion.<sup>16</sup>

12. Le Comité SPS a continué d'accorder le statut d'observateur *ad hoc*, réunion par réunion, à l'Association européenne de libre-échange (AELE), au Système économique latino-américain (SELA), à l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), à l'Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux (OIRSA), au Groupe ACP et à l'OCDE. Il a poursuivi l'examen des demandes de statut d'observateur présentées par la Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique (APCC), par le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et par l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV).

---

<sup>10</sup> G/SPS/GEN/617, G/SPS/GEN/625, G/SPS/GEN/626 et G/SPS/GEN/707.

<sup>11</sup> G/SPS/42 et G/SPS/42/Corr.1.

<sup>12</sup> G/SPS/40.

<sup>13</sup> Le questionnaire figure dans le document G/SPS/W/113, et les réponses à ce questionnaire ont été distribuées sous la forme d'addenda au document G/SPS/GEN/295.

<sup>14</sup> G/SPS/GEN/726.

<sup>15</sup> G/SPS/GEN/648 et G/SPS/GEN/718.

<sup>16</sup> G/SPS/W/207 et G/SPS/W/208, respectivement. Le rapport du Président du Conseil du commerce des marchandises figurera dans le document G/SPS/43.

13. Le Comité SPS a continué d'entretenir des relations de travail étroites avec le secrétariat de la CIPV, l'OIIE et le secrétariat du Codex et a reçu des mises à jour régulières sur leurs activités. D'autres organisations ayant le statut d'observateur ont également communiqué des renseignements sur leurs activités, y compris leurs activités d'assistance technique.

14. Le Comité est convenu du calendrier provisoire suivant pour les réunions ordinaires en 2007: 7 et 8 mars, 27 et 28 juin et 17 et 18 octobre.

---